



Egalité de Genre et Violences Basées sur le Genre au Maroc



- Le Maroc est classé par le World Economic Forum parmi les 10 derniers pays en matière d'égalité hommes/femmes.
- Plus des 2/3 des femmes au Maroc ont été victimes de violence sous une forme ou une autre.
- Nombreuses femmes sont dépourvues de l'autonomie de décision quant à leur santé sexuelle et de la reproduction.
- En 2013, 11,47% des mariages au Maroc concernaient des mineures.

L'égalité entre les hommes et les femmes au Maroc est un grand défi

Le rapport Global Gender Gap 2014 qui mesure l'écart entre hommes et femmes dans les domaines économique, éducatif, sanitaire et politique ; classe le Maroc à la 133ème place sur 142 pays¹.

La prévalence de la violence à l'égard des femmes est élevée

62,8% des femmes âgées de 18 à 64 au Maroc ont été victimes de violence (HCP, 2010). 8,7% parmi elles ont subi une violence sexuelle. Les principaux auteurs de la violence sont les jeunes hommes de moins de 35 ans².

Les femmes et les filles sont confrontées à plusieurs risques en matière de santé sexuelle et reproductive

- Au Maroc, 32 cas de grossesse pour 1000 sont observés chez des jeunes filles âgées entre 15 et 19 ans.
- Les études ont montré que les grossesses non désirées s'accompagnent de conséquences négatives pour la femme, notamment, moins d'intérêt pour le suivi de la grossesse et l'exposition à l'avortement à risque³.
- Selon l'OMS, 11% de décès maternels sont dus aux avortements clandestins. Une réforme est en cours au Maroc pour autoriser l'avortement dans 3 cas : lorsque la grossesse constitue un danger pour la vie et la santé de la mère, en cas de graves malformations et de maladies incurables que le fœtus pourrait contracter et enfin lorsque la grossesse résulte d'un viol ou d'inceste.

Le mariage des mineures limite le potentiel des jeunes filles. Il perturbe son éducation, et réduit ses possibilités

- En 2013, 11,47% des mariages au Maroc concernaient des mineures. Les mariages précoces (avant 18 ans) sont de plus en plus nombreux. Ils sont passés de 33.253 en 2009 à 39.031 en 2011⁴.
- Le mariage précoce met en danger la santé de la jeune fille en augmentant le risque des infections sexuellement transmissibles et en l'exposant à la mortalité maternelle et infantile.
- Au niveau mondial, l'écrasante majorité des adolescentes qui tombent enceintes sont mariées et leur entourage insiste pour qu'elles aient un enfant.

Les réalisations avec l'appui de l'UNFPA

A. Volet institutionnel :

- Appui au Ministère de la Justice et des Libertés (MJL) pour l'amendement du code pénal et du code des procédures pénales.
- Conduite de l'audit genre au Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social (MSFFDS) en 2010, à l'Agence de Développement Social (ADS) en 2009 et au Ministère de la Santé (MS) en 2013.
- Elaboration d'une étude sur la culture de l'égalité (MSFFDS) 2010.
- Conduite de l'analyse institutionnelle de trois ONG en 2010, (CDG, Ain Ghazal, et Ennakhil).
- Appui au Ministère de l'Education Nationale pour la mise en place d'une stratégie intégrée pour la prévention et la lutte contre la violence dans le milieu scolaire.

¹Rapport Global Gender Gap, World Economic Forum, 2014.

²HCP, Enquête nationale de la prévalence de la violence à l'égard des femmes, 2010.

³UNFA, L'État de la population mondiale 2013.

⁴Ministère de la justice, 2014.

B. Volet prévention :

- Appui à l'organisation de campagnes annuelles de lutte contre la violence à l'égard des femmes au niveau national et régional.
- Implication des religieux à travers la formation et la sensibilisation aux droits humains, à la SSR et au VIH/SIDA.
- Elaboration d'une stratégie d'implication des hommes dans la Lutte Contre les Violences Faites aux Femmes (LCVFF) en 2012.

C. Volet prise en charge :

- Appui à la création de la chaîne de prise en charge (PEC) des femmes et des enfants victimes de violences (VV) présidée par le MJL en 2010 et mise en place progressive de ses mécanismes de coordination.
- Appui à la création des cellules de LCVFF du MJL : Equipement des cellules et formation du personnel.
- Appui à la mise en place des unités de PEC des femmes et enfants VV du MS : équipement et formation des assistantes sociales.
- Appui au développement du système d'information institutionnel sur la violence basée sur le genre (VBG) dans 5 régions pilotes (Fès, Tanger, Marrakech, Casablanca et Rabat) et mise en place d'un système d'information régional (Ennakhil).
- Mise en service du Centre Multifonctionnel d'Essaouira avec la composante d'hébergement des femmes en situation difficile.

Perspectives d'action de coopération

A. Appui institutionnel et plaidoyer :

- Accompagner les réformes en cours en matière de renforcement de la protection contre la violence (réforme du Code Pénal et du Code des Procédures Pénales, projet de loi contre la violence).
- Appuyer la mise en place de l'observatoire national de LCVFF et de l'Observatoire National de l'Image de la Femme dans les Médias.
- Plaidoyer contre les mariages précoces.

B. Prévention :

- Appuyer techniquement la mise en œuvre de la stratégie d'implication des hommes/Garçons dans la LCVFF, y compris avec les religieux et en milieu carcéral.
- Soutenir l'organisation de campagnes institutionnelles de sensibilisation sur la VBG et sur l'implication des hommes, au niveau national et régional.

Appuyer les activités de sensibilisation sur la lutte contre la VBG y compris des jeunes (Festival du Raï, Actions dans les lycées ...).

Date : Septembre 2015

Photo : Le médecin chef des urgences de la cellule d'écoute du service des urgences de l'hôpital Al-Farabi d'Oujda, reçoit et ausculte une femme victime de violences.